

Date : 31 juillet 2010

## **RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF DE L'AFSEC**

**Mars 2008 à juillet 2010**

### **1. Les activités initiales suite à l'assemblée générale constitutive**

Après l'Assemblée Générale constitutive de l'AFSEC les 27-28 Février 2008, les travaux du nouveau Secrétaire exécutif ont commencé avec l'établissement d'un accord de coopération avec Eskom en Afrique du Sud. Ainsi, M. Johnson a été autorisé à exercer les fonctions du Secrétaire exécutif à temps partiel, tout en continuant à travailler pour Eskom.

Les premières activités ont nécessité de :

- finaliser le logo pour AFSEC.
- ouvrir un compte bancaire au nom de l'AFSEC
- émettre des factures pour les frais d'adhésion des membres fondateurs.
- modifier les statuts en conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale constitutive
- remettre les statuts corrigés de l'AFSEC à l'AFREC pour la traduction dans les autres langues officielles de l'UA.

Le Secrétaire Général de la CEI, Mr. A Amit en visite à Johannesburg, en mai 2008 a rencontré le Secrétaire exécutif. Des échanges, il est ressorti la possibilité de discuter du renforcement de la coopération en cours avec le soutien de la CEI.

Une réunion du Comité exécutif de l'AFSEC a eu lieu à Nairobi au Kenya le 27 Juin 2008, le Secrétaire exécutif a été chargé de préparer une proposition complète comprenant les critères pour le choix du siège de l'AFSEC. Ce document sera distribué aux ministères de pays susceptible de satisfaire aux critères pour accueillir le siège AFSEC. La décision était attendue pour Septembre 2008. Cette activité n'a pu avancé parce qu'elle n'a pas connu d'évolution au niveau de l'UA. (Voir la rubrique 11.)

Par ailleurs, le comité Exécutif a décidé de reporter la deuxième réunion du Comité de gestion de façon à la faire coïncider avec la prochaine Assemblée Général. Cette disposition trouve sa justification au niveau du faible taux de recouvrement des cotisations.

### **2. Charte entre l'AFREC et l'AFSEC**

En septembre 2009, un modèle de charte, qui définit les relations entre l'AFREC et l'AFSEC avait été établi. Le texte n'a pas encore été finalisé, en raison de la nécessité de clarifier et d'approuver les rapports et les responsabilités de l'AFSEC vis-à-vis des structures de l'AFREC / UA. Le projet de charte est fourni dans les documents de travail pour information

(voir **AFSEC/GA2-06**). Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et observations sur le projet de charte au Secrétaire exécutif pour examen.

### 3. Feuille de route pour rendre l'opérationnelle l'AFSEC

En juillet 2009, le Président de l'AFSEC, le Secrétaire exécutif et le Directeur exécutif de l'AFREC ont participé à Addis–Abbas à une réunion en présence du Commissaire aux Infrastructures et de l'énergie et de son personnel.

Les points saillants suivants ont été évoqués :

- a. Accord sur la libération de 70 000 \$ au profit de l'AFSEC en deux versements provenant du budget de l'AFREC.
- b. accord sur une feuille de route pour rendre opérationnel l'AFSEC (voir figure 1)

**Figure 1**

#### **Feuille de route des actions clés nécessaires pour rendre l'opérationnel l'AFSEC**

**Juillet 2009 au fin 2010**

Liste l'état d'avancement [au 31 Juillet 2010]

<b>Action</b>	<b>Par qui</b>	<b>Date cible</b>	<b>progrès</b>
document supplémentaire qui motive la structure de l'AFSEC et la nécessité pour son siège	M. Johnson	17 Juillet 2009	terminé
	Dr Elhag	17 Juillet 2009	terminé
	M. Johnson AFSEC	23 Juillet 2009	terminé
Déblocage de fonds par l'AFREC au profit de l'AFSEC de l'AFREC	Dr Elhag AFREC	versement initial, Juillet 2009, une tranche ultérieure plus tard au 3 <sup>ème</sup> trim 2009	terminé
Demande à Eskom pour poursuivre l'arrangement relatif à l'utilisation du Secrétaire exécutif en temps partiel jusqu'à fin 2010	Koutoua Claude	Fin Juillet 2009	Terminé. [Convenu par Eskom de continuer jusqu'en Mars 2011]
Approbation de l'AFSEC comme une sous-structure de l'AFREC (filiale)	Conseil exécutif	Septembre 2009	Aucune approbation donnée sur les relations- AFSEC / AFREC et la structure des rapports à adopter et approuver par l'UA
Ratification de la structure de l'AFREC, incluant l'AFSEC en tant que filiale.	Assemblée de l'UA	Janvier 2010	

Formaliser charte entre l'AFREC et l'AFSEC	AFREC Directeur exécutif et Secrétaire exécutif AFSEC	Février-Mars 2010	En suspens
Déblocage de fonds pour 2010 de l'AFREC au profit de l'AFSEC	AFREC	Mi-2010	Bloqué par l'UA
Recommandations du pays d'accueil pour accueillir le siège de l'AFSEC	Comité de gestion de l'AFSEC	Août 2010	Rapport au Comité de gestion.
Décision sur le choix du pays d'accueil du siège de l'AFSEC	AFREC Directeur exécutif	Octobre 2010	
Accord avec le pays hôte sur le siège de l'AFSEC.	UA / AFREC / AFSEC / pays hôte	Nov-décembre 2010	

#### **4. Situation des membres**

4.1 Aucune nouvelle demande d'adhésion a été reçue en 2008 et 2009. En juin 2010, une demande d'adhésion du Comité national de la Namibie, via institut de normalisation de la Namibie Standards Institution (NSI) a été acceptée.

4.2 Les nouveaux membres affiliés suivantes ont été acceptés pour 2010

- Sud Afrique Power Pools (SAPP)
- Est Africa Power Pools (EAPP)
- Power Institut de l'Afrique l'Est et Australe (PIESA)

4.3 Les postes suivants restent encore à pourvoir au sein du comité de gestion. Cela se fera lorsque des membres statutaires supplémentaires auront rejointe l'AFSEC:

- Afrique de l'Est: un siège
- Afrique Centrale : deux sièges
- Afrique Australe : un siège

4.4 Le poste de trésorier reste également à pourvoir.

#### **5. Questions financières:**

5.1 Situation des Cotisations

Pour 2008, les frais d'adhésion ont été reçus de 4 des 10 membres fondateurs. Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et le Sénégal.

Tous les quatre ont manifesté des intentions de payer les frais pour les années subséquentes.

Deux comités nationaux membres de l'AFSEC (Côte d'Ivoire, ...) nous ont informées que leurs autorités nationales ont pris la décision de payer les cotisations. Ainsi, les modalités de paiement des frais de cotisation ont été engagées.

Les quatre autres membres fondateurs n'ont pas encore communiqué leurs plans de règlement des cotisations actuellement dues.

En Mars 2010, tous les membres ont été facturés pour tous les montants dus de 2008, de 2009 et pour les honoraires de 2010.

5.2 Malgré une gestion rigoureuse des fonds, le manque de disponibilité des fonds pour l'année 2009 a eu un impact majeur sur la capacité de l'AFSEC à mettre en œuvre son plan d'action en 2009. Ainsi, il n'a pas été possible de tenir une Assemblée générale ou de toute autre réunion formelle en 2009.

5.3 En Juin 2008, il restait 6100 \$ de fonds provenant de la contribution de l'UA pour le démarrage de l'AFSEC. Ces fonds ont été utilisés pour payer les frais d'hébergement et voyage des réunions à l'UA de juillet 2009, et d'autres missions du Secrétaire exécutif, comme détaillé au point 6.

5.4 En juillet 2009, lors de la une réunion tenue avec le commissaire des infrastructures et de l'énergie et le Directeur exécutif de l'AFREC, la décision a été pris de fixer les frais de mission payer par l'AFSEC sur la base des indemnités journalières de subsistance applicable aux fonctionnaires internationaux (comme c'est le cas pour l'AFREC). A cette même réunion, il a été précisé que tout financement de l'UA ne peut être utilisé que pour les programmes / projets. Les salaires et les frais de fonctionnement du Secrétariat l'AFSEC sont exclus.

5.5 Suite à la présentation d'une proposition du projet pour rendre l'opérationnel l'AFSEC en Juillet 2009, le Directeur exécutif de l'AFREC a annoncé que l'AFREC va mettre à la disposition de l'AFSEC un total de 70 000 \$ pour contribuer à des activités prévues pour 2010 et 2011. L'utilisation de ces fonds doit se faire après l'approbation expresse du directeur exécutif de l'AFREC.

5.6 Concernant le transfert de fonds de l'Afrique du Sud vers les autres pays africains pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires de l'AFSEC, des difficultés sont apparues au niveau de la réglementation de change. Les discussions avec la Reserve Bank d'Afrique du Sud ont permis de débloquer la situation. Les opérations peuvent maintenant être effectuées sans difficulté.

5.7 Les comptes vérifiés de 2008 et 2009 ont été audités par les commissaires aux comptes externes. Ils sont disponibles pour l'inspection et l'approbation de l'Assemblée Générale. (Voir AFSEC/GA2-05A et AFSEC/GA2-05B)

#### 5.8 Résumé des finances

Année	Revenu (\$)	Dépenses (\$)	Cumul Solde (\$)
2008	32 299	7 884	24 415
2009	83 289	27 378	80 325
Janvier 2010 to Juin	563	5 680	75 208

## NOTES

1. Tous les fonds détenus en Rands sud-africains - converties en dollars US@R7.5 = 1 \$ US
2. Les comptes complets vérifiés de 2008 et 2009 sont disponibles pour votre inspection
3. Le plan financier pour 2010 est inclus dans le projet de plan d'action 2010-2013

## **6. Marketing:**

### **6.1 Le Secrétaire exécutif a entrepris des missions suivantes en vue de promouvoir l'AFSEC et augmenter le nombre de ses membres**

a) Mai 2008 à Cape Town, le groupe d'expert sur la normalisation de la SADCSTAN au niveau de la SADC, a échangé sur le thème comment les CER peuvent être incluses dans les activités de l'AFSEC.

b) Novembre 2008: rencontre avec Autorité de normalisation de l'Éthiopie (SQAE), Ethiopie

c) Mars 2009: atelier organisé par Eskom à Durban en Afrique du Sud. L'UPDEA s'est dit préoccupé par le peu de progrès au niveau des actions visant à rendre l'opérationnel l'AFSEC.

d) Avril 2009: réunion de coordination des pools énergétiques africains à Cotonou au Bénin. Des invitations écrites ont été remis à chaque pool énergétique pour les inciter à se joindre à l'AFSEC tant que membres affiliés. Par ailleurs, en novembre 2009 à Addis – Abbas, une réunion de coordination a également abouti à la même conclusion. Les demandes d'adhésion ont été données à chacun des quatre pools énergétiques présents à la réunion.

e) Octobre 09: Rencontre avec les représentants du Bureau de normalisation du Botswana lors de leur visite en Afrique du Sud. Des informations sur l'AFSEC leurs ont été données. Ils ont porté sur les éléments nécessaires pour former un comité national électrotechnique et sur les modalités à respecter pour rejoindre l'AFSEC.

f) Novembre 2009, à l'Assemblée générale de l'UPDEA à Addis-Abeba, un exposé sur le plan d'actions pour rendre de l'opérationnel l'AFSEC a été présenté. Les Sociétés d'électricité Africaines ont réaffirmé leur volonté de mener les actions au niveau de leur pays pour créer un comité électro technique local et l'amener à adhérer à l'AFSEC.

L'EAPP remis sa candidature d'adhésion à l'AFSEC lors de cet événement.

g) Mars 2010: SADCSTAN, au Swaziland. Invitation a été donné aux groupes d'expert de la de la SADC de se joindre à l'AFSEC tant que membre affilié.

h) Mai 2010: A la réunion de coordination des Pools énergétiques africains tenue à Harare au Zimbabwe, les participants ont reconnu que l'harmonisation des normes était une nécessité et un besoin urgent pour tous les projets d'interconnexion existants, en cours de mises en œuvre et pour les opérations techniques des pools énergétiques.

## **6.2 Le président de l'AFSEC a mené des missions suivantes dans le cadre de promotion de l'image de l'AFSEC et de renforcement de la coopération avec les organismes extérieurs.**

### **2008**

En novembre 2008, le président a représenté l'AFSEC à la 72<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la CEI à Sao Paulo au Brésil. Ce fut la première fois sur le plan international que l'AFSEC participait à une activité internationale. Les différents contacts pris avaient pour but d'indiquer que la communauté internationale pouvait maintenant compter sur la participation de l'Afrique.

Aussi en marge l'activité principale de la CEI, le président a pris des contacts avec les représentants de la Gambie, la Tanzanie, le Botswana, le Soudan (note: Le Soudan est déjà un des membres fondateurs de AFSEC), la Zambie et la Namibie. Le Secrétariat a envoyé un dossier d'informations et une invitation à se joindre à AFSEC à ceux qui ne sont pas encore membres de l'AFSEC.

### **2009**

En juillet 09, le président a participé au Burkina Faso à la réunion régionale du programme UEMOA de la qualité. Il a fait une présentation de l'AFSEC. Il a demandé aux états membres de l'UEMOA d'adhérer à l'AFSEC. En marge, il a rencontré les membres du comité de normalisation du Burkina Faso pour les inciter à créer un comité électrotechnique local.

En juillet 09, le président AFSEC et le Secrétaire exécutif ont participé à Addis-Abeba aux réunions des experts préparant la première réunion conjointe des ministres africains et sud-américains de l'énergie. Cette rencontre a permis la prise en compte de la normalisation comme condition nécessaire pour faciliter les échanges entre les deux continents et la sensibilisation des organes affiliés à l'UA sur le rôle important que peut jouer l'AFSEC.

En octobre 09, le Président de l'AFSEC a assisté à la 73<sup>ème</sup> réunion générale de la CEI, qui s'est tenue à Tel Aviv. A cette occasion, un accord de coopération a été signé entre la CEI et l'AFSEC. Il va permettre à l'AFSEC de bénéficier de l'appui de la CEI dans le renforcement des capacités et dans la formation des experts africains en vue d'accroître les interventions de l'Afrique et introduire les spécificités africaines dans les différents comités d'étude de la CEI. Par ailleurs, une communication sur la contribution de l'Afrique dans le processus de normalisation a été adressée aux membres affiliés de la CEI. Elle a fait l'objet de diffusion sur le site web de la CEI.

### **2010**

En janvier 10, le président a participé au Burkina Faso à la réunion régionale du programme UEMOA de la qualité. Il a sensibiliser les 8 pays de l'union sur le rôle des normes électrotechniques et les bienfaits d'une adhésion à l'AFSEC. En marge, il a rencontré les futurs membres du comité électrotechnique du Burkina Faso.

En juillet 10, le président a participé au Burkina Faso à la réunion régionale du programme CEDEAO de la qualité. Il a fait une sensibiliser l'ensemble 16 pays de l'Afrique de Ouest y compris la Mauritanie. Les points abordés ont porté sur :

- le rôle des normes électrotechniques,
- les bénéfices procurés par l'accord entre AFSEC et la CEI,
- les conditions d'accès aux normes (contenu du programme des affiliées),
- les bienfaits d'une adhésion à l'AFSEC.

Il convient d'indiquer que le conseil des ministres de l'UEMOA a ratifié le 21 juin 2010 une directive portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie. Dans son article 24, les états membres de l'UEMOA indiquent que leurs organismes de normalisation adhèrent et participeront aux travaux de l'AFSEC.

En marge, il a rencontré le Directeur du comité de normalisation de la Mauritanie en vue d'une participation à l'AG et d'une adhésion à l'AFSEC.

### **6.3 Lettres d'information**

Trois bulletins ont été préparés par le secrétariat, la dernière en août 2009. Sur le premier semestre 2010, nous n'avons pas eu suffisamment de ressources au sein du secrétariat, ni aucun de sujets des membres de préparer les bulletins ultérieurs. Il est sûr que le renforcement des capacités de l'AFSEC avec un siège opérationnel et le fonctionnement des comités d'études devront permettre de dynamiser notre bulletin et d'en faire un véritable outil de communication.

## **7. Relations avec d'autres organisations:**

7.1 Le projet de protocole d'accord AFSEC / CENELEC proposé par le CENELEC a été revu et corrigé. Le document a été soumis au CENELEC au début de 2009. Il est en attente d'approbation formelle par les deux parties en novembre 2010. Le projet d'accord est inclus dans les documents de travail (voir AFSEC/GA2-09).

7.2 L'accord de coopération entre la CEI et l'AFSEC a été formalisé et signé en Octobre 2009. (Voir AFSEC/GA2-07)

7.3 Nous n'avons pas enregistré progrès dans l'établissement de relations officielles entre l'ORAN et AFSEC à cause du changement du Secrétaire général et du report de l'Assemblée générale de l'ORAN en 2009.

7.4 En Novembre 2009, le Secrétaire exécutif a rencontré le Président et les représentants des AFRIMETS (système de métrologie africain), qui est hébergé en Afrique du Sud au CSIR, pour explorer les synergies possibles, en particulier dans le domaine des échanges d'informations sur les installations d'essai en Afrique.

7.5 En 2009 et 2010, des réunions informelles et en cours sur les relations avec des représentants du NEPAD ont eu lieu avec les deux divisions chargées de l'énergie et de la qualité des infrastructures, en vue d'une coopération et d'un soutien possible.

## **8. Secrétariat:**

La Société Eskom en Afrique du Sud continue d'assurer le secrétariat de l'AFSEC, en la personne du Secrétaire exécutif alloués sur une base à temps partiel aux activités AFSEC. Dans un échange de lettres en septembre 2009, entre le Président AFSEC et le Directeur général d'Eskom, il est convenu de poursuivre l'assistance jusqu'en Mars 2011, avec la réserve qu'Eskom ne prendra pas en charge les frais de voyage et de séjour du personnel détaché et les activités de l'AFSEC.

Au cours de la période 2008 à 2010, le tiers des activités du Secrétaire Exécutif a été consacré aux activités de l'AFSEC, représentant la contribution et le soutien important d'Eskom. Ce temps comprend les 36 jours de voyage à la demande de l'AFSEC.

Les activités comptabilité, banque, audit, voyage arrangements ad hoc, hébergement et maintenance du site web de l'AFSEC (serveur de messagerie) ont été confiés à une association professionnelle de gestion des services de la société [van der Walt & Co., *Association des services de gestion.* ], Pour le prix modique mensuel de R 3 000 (400 \$), en vertu d'un accord conclu en Juillet 2008. La même société a été sollicitée à nouveau pour la gestion administrative et logistique de l'atelier technique et de l'Assemblée Générale en 2010.

## **9. Hébergement du siège de l'AFSEC:**

a) Des retards ont été enregistrés dans le processus de reconnaissance des organes des deux structures l'AFREC et l'AFSEC. En Juillet 2009, lors d'une réunion à l'UA, il a été précisé que le processus de reconnaissance de l'AFSEC va commencer après la ratification de l'AFREC par le Sommet des chefs d'Etat de l'UA (attendue au début de 2010).

Cependant dans sa correspondance, le Directeur exécutif de l'AFREC (résumée au point 11) a indiqué que des plans de rechange et plus souple sont envisagés à court terme, parce que la formalisation des relations de l'AFSEC en tant qu'organe subsidiaire de l'AFREC (qui a été prononcée lors de la déclaration de la Conférence des Ministres en Mars 2006) est susceptible de durer beaucoup plus longtemps que prévu.

Deux possibilités sont envisagées :

i) Affectation d'un bureau provisoire au siège du NEPAD, Midrand en Afrique du Sud. Cette disposition a été accueillie favorablement. Toutefois, les bureaux ne peuvent être mis à disposition que si le NEPAD est relocalisé dans ses nouveaux bureaux. Ainsi, le transfert prévu pour le deuxième semestre de 2010, a été retardée.

ii) Un protocole d'accord entre l'AFREC et l'ancien Ministre sud-africain des Mines et de l'Energie a été conclu en mai 2008, qui, entre autres, prévoit le soutien du gouvernement de l'Afrique du Sud dans l'établissement du siège de l'AFSEC. En mai 2010 en Algérie, les dispositions du protocole d'accord ont été revues lors de la réunion entre actuel le ministre sud-africain des mines et de l'énergie et le Directeur exécutif de l'AFREC. Cela a conduit à un élaborer un rapport du Secrétaire exécutif pour le Directeur Général d'Eskom à l'attention du Ministre des Mines et de l'Énergie.

Au moment de la rédaction du rapport, le Secrétaire exécutif était en attente d'une réunion avec les hauts fonctionnaires du ministère. Un rapport séparé sur cette rencontre sera remis dans un rapport complémentaire.



## **10. Plan d'actions de l'AFSEC 2010-2013**

Le plan d'actions sur 3 années approuvé à l'Assemblée générale constitutive en Février 2008 a été revu et révisé, on note que certaines hypothèses clés, en particulier celles concernant le financement et le calendrier de l'établissement du siège de l'AFSEC ont dû être modifiées. (Voir AFSEC/GA02-01)

Les activités fondamentales proposées pour 2010 sont :

- i. L'organisation de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale et du premier atelier technique pour déterminer le nombre, l'étendue et la composition des comités techniques de l'AFSEC, qui a lieu du 10 au 11 août 2010.
- ii. L'accroissement des capacités par l'organisation un atelier de formation technique au profit des membres des comités techniques de l'AFSEC. En 2009, le secrétaire Exécutif de l'AFSEC a présenté une requête de financement à l'AFREC pour un financement par la BAD.  
À ce jour, nous n'avons pas confirmation que cette demande a été prise en compte. Nous espérons que cet atelier aura lieu avant la fin de 2010 ou début 2011.
- iii. La signature du protocole d'accord avec la CENELEC.

## **11. Relations avec l'Union africaine**

Dans la seconde moitié de Décembre 2009, par échange de courriels le Directeur exécutif de l'AFREC informe l'AFSEC que l'UA a bloqué tout le financement à l'AFSEC jusqu'à nouvel ordre, le temps de réaliser son intégration pleine dans l'AFREC.

Aujourd'hui certaines questions suivantes se posent :

a) La question de la «propriété» - À qui appartient l'AFSEC? à l'UA ou aux organismes nationaux de normalisation ?

L'UA peut financer que les institutions qui se conforment pleinement à ses règles et règlements.

Le fond de l'UA mis à la disposition de l'AFSEC ne doit pas servir à payer les frais de siège et les salaires.

NOTE 1 : Le modèle de financement de l'AFSEC à l'origine réalisé par le groupe de travail UA/ UPDEA avait pris comme hypothèse une contribution financière en pourcentage décroissant de l'AFREC (UA) au futur et à mesure que le nombre de membres augmente.

b) La structure de gestion actuelle de l'AFSEC et la façon dont elle fonctionne.

L'UA verrait l'AFSEC comme une structure autonome en dehors de son domaine.

Pour l'AFSEC devenir une filiale de l'AFREC va nécessiter de revoir la structure et le modèle de financement de l'AFSEC.

Les statuts de l'AFSEC adopté lors de l'AG constitutive de février 2008 organise l'AFSEC comme une organisation autonome et non pas comme un organe subsidiaire de l'AFREC. Pour établir un lien juridique entre l'AFREC et l'AFSEC en accord avec les juristes de l'UA, une charte a été élaborée. Une proposition a été soumise à l'AFREC par le Secrétaire exécutif en Juin 2010.

c) La stratégie pour rendre opérationnel l'AFSEC s'établit comme suit, comme suggéré par le Dr Elhag en 2009:

- Différer tout engagement formel avec l'UA pour le moment. Que l'UA va s'atteler à régler d'abord le problème de ratification des textes créant l'AFREC. Par la suite elle va utiliser cet élan de conduire le processus de l'AFSEC.
- Ouvrir des discussions avec le Gouvernement d'Afrique du Sud pour accueillir le siège de l'AFSEC dans le cadre d'une approche plus simple et souple, en s'appuyant sur les termes du protocole d'accord signé en 2008. (Voir 6c).
- Le management de l'AFSEC va lancer dans les prochains mois une campagne de sensibilisations et d'informations sur le rôle et l'importance de l'AFSEC auprès des ministres des Etats membres. Le sujet de la normalisation n'est pas connu de nombreux hauts fonctionnaires. Il est nécessaire de visiter les ministres de l'énergie, de l'industrie, du commerce et des affaires étrangères.
- l'AFREC va utiliser le levier de la BAD et autres bailleurs de fonds pour le financement les formations et le renforcement des capacités.

## **12. Résumé**

### **12.1 progrès**

Le nombre d'adhésion a augmenté, passant de la période initiale de 10 membres statutaires et 2 membres affiliés à 11 membres statutaires et 5 membres affiliés.

Un temps de fonctionnement du secrétariat a été possible en raison du soutien important et continu d'Eskom en Afrique du Sud. Il convient d'espérer un soutien supplémentaire offert par le gouvernement de l'Afrique du Sud.

En 2009, le Financement par le budget de l'AFREC a permis de programmer des activités en 2010.

### **12.2. Défis**

a) La formalisation des relations entre l'AFREC / UA et AFSEC et la structure des rapports associés demeure incomplète, qui affectent le flux de financement de l'AFREC pour les activités opérationnelles.

Un modèle de financement révisé (AFSEC/GA2-03) a été préparé sur la base que les fonds de l'AFREC seront disponibles à partir de 2011.

b) La décision sur un siège pour l'AFSEC n'a pas été prise. Le niveau de soutien à attendre d'un pays d'accueil reste inconnue. Cela, combiné avec le niveau insatisfaisant de versement des frais de cotisation pour faire fonctionner le secrétariat de manière indépendante. Il est fort

à penser que l'AFSEC continuera de compter sur le soutien d'Eskom bien au-delà de l'accord actuel en cours qui expire en Mars 2011.

c) Le modèle financier révisé (voir AFSEC/GA2-03), prend en compte certaines hypothèses comme celle de poursuivre du soutien avec d'Eskom et du Gouvernement de l'Afrique du Sud sur la période de 2014.

d) Le nombre des membres statutaires reste faible et insuffisant pour voir le rôle du comité de gestion remplis complètement avec la désignation des représentants sous régionale restant.